

BARREAU DE BONNEVILLE

21, Avenue de la Libération - 74300 CLUSES

tél. : 04.50.96.15.74 –

jurismontblanc@jurismontblanc.com

Vente aux enchères publiques en 1 seul lot, de biens et droits immobiliers sur la Commune de VOUGY (74130) consistant en une maison d'habitation 48, Allée des Artisans, formant le lot n°1 de la copropriété mise en place sur le lot n°11 du lotissement dénommé Zone Industrielle de la PRAE, Y cadastrée section A, n°1640, et édiflée sur 2 niveaux

Fixée au jeudi 7/10/2021 à 14h00, à l'audience de vente de Madame le Juge de L'Exécution, chargée des Saisies Immobilières près le Tribunal Judiciaire de Bonneville (74130), Palais de Justice, 18, Quai du Parquet

DESIGNATION DES BIENS :

Une maison d'habitation cadastrée Commune de VOUGY (74130), Section A n°1640, d'une contenance de 99,93 m², sise 48, Allée des Artisans, formant le lot n°1 de la copropriété mise en place sur le lot n°11 du lotissement dénommé Zone Industrielle de la PRAE, édiflée sur 2 niveaux à savoir :

- au rez-de-chaussée : un dégagement, un séjour, une cuisine, un WC, 4 chambres, une salle de bains,
- et sous-sol : un garage, un bureau et une chambre froide

avec les 641/1.000^{èmes} des choses communes de la copropriété de deux lots (1 et 2),
le tout décrit dans le PV descriptif avec dossier de diagnostics joint dressé par la SAS SAGE, Huissier de Justice, le 19/5/2021, annexé au cahier des conditions de la vente, déposé le 18/6/2021 au secrétariat-greffe du Juge de l'Exécution chargé des saisies immobilières près le Tribunal Judiciaire de BONNEVILLE (74) sous le n°21/00654, où chacun peut en prendre connaissance.

VISITE : le vendredi 17/9/2021 de 11h à 12h par le Ministère de la SAS SAGE et Associés, Huissier

MISES A PRIX : 200.000,00 € (*deux cent mille Euros*) avec faculté de baisse d'un quart, puis de moitié, en cas de désertion d'enchères

ENCHERES : En conformité de l'article R322-40 du Code des Procédures Civile d'Exécution, les enchères ne pourront être portées que par le Ministère d'un Avocat au Barreau de BONNEVILLE.

RENSEIGNEMENTS :

1 – Au Greffe du service des saisies-immobilières du Tribunal Judiciaire de BONNEVILLE (tél. : 04.50.25.48.00)

2 – Sur le Site du Cabinet de la SELARL JURIS MONT BLANC, Avocat poursuivant (<https://www.jurismontblanc.com>) – tél. : 04.50.96.15.74

Fait et rédigé à CLUSES, le 8/8/2021
Pour la SELARL JURIS MONT BLANC,
Me C. ABAD-PERNOLLET

